



### ANNEXE 3

## Calendrier issu de la note de service du ministère datée du 29 juin 2022 et publiée au B.O. n° 27 du 07 juillet 2022

Communication de la liste des parents et de leurs coordonnées aux candidats (sous réserve de l'accord exprès des parents) : S-4 semaines

- À partir du vendredi 26 août 2022

▶ Date limite pour arrêter la liste électorale : J-20 jours

- Le vendredi 02 septembre 2022

▶ Date limite pour le dépôt des listes de candidatures : J-10 jours francs

- Le lundi 12 septembre 2022

▶ Date limite pour remplacer un candidat qui se serait désisté : J-8 jours francs

- Le mercredi 14 septembre 2022

▶ Date limite où les parents d'élèves doivent être en possession du matériel de vote : J-6 jours

- Le vendredi 16 septembre 2022

▶ Date du scrutin :

- Le vendredi 23 septembre 2022

▶ Affichage du PV :

- Le vendredi 23 septembre 2022, soit immédiatement après la proclamation des résultats, après dépouillement et calcul de la répartition des sièges ; affichage du procès-verbal généré par « ECECA » valant proclamation des résultats

▶ Tirage au sort :

- dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de la proclamation des résultats

▶ Contestation :

- dans les 5 jours à compter de la proclamation des résultats (point de départ du délai : affichage du PV et de l'identité des élus) auprès de l'IA-DAASEN

*Le calendrier des opérations électorales doit être porté à la connaissance des familles par voie d'affichage sur le panneau de l'école*



### ANNEXE 3

## Calendrier issu de la note de service du ministère datée du 29 juin 2022 et publiée au B.O. n° 27 du 07 juillet 2022

Communication de la liste des parents et de leurs coordonnées aux candidats (sous réserve de l'accord exprès des parents) : S-4 semaines

- À partir du vendredi 26 août 2022

▶ Date limite pour arrêter la liste électorale : J-20 jours

- Le vendredi 02 septembre 2022

▶ Date limite pour le dépôt des listes de candidatures : J-10 jours francs

- Le lundi 12 septembre 2022

▶ Date limite pour remplacer un candidat qui se serait désisté : J-8 jours francs

- Le mercredi 14 septembre 2022

▶ Date limite où les parents d'élèves doivent être en possession du matériel de vote : J-6 jours

- Le vendredi 16 septembre 2022

▶ Date du scrutin :

- Le vendredi 23 septembre 2022

▶ Affichage du PV :

- Le vendredi 23 septembre 2022, soit immédiatement après la proclamation des résultats, après dépouillement et calcul de la répartition des sièges ; affichage du procès-verbal généré par « ECECA » valant proclamation des résultats

▶ Tirage au sort :

- dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de la proclamation des résultats

▶ Contestation :

- dans les 5 jours à compter de la proclamation des résultats (point de départ du délai : affichage du PV et de l'identité des élus) auprès de l'IA-DAASEN

*Le calendrier des opérations électorales doit être porté à la connaissance des familles par voie d'affichage sur le panneau de l'école*